



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/562
18 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 18 JUILLET 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DU KOWEÏT AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le lundi 6 juillet 1997 à 4 h 30 précises, un groupe d'Iraquiens armés se trouvant du côté iraquien de la frontière koweïto-iraquienne a ouvert un feu nourri sur les membres de la police frontalière koweïtienne qui se trouvaient dans la tour de garde du puits de pétrole No 5, à l'intérieur du territoire koweïtien, ainsi que sur le personnel travaillant pour la société pétrolière koweïtienne. Cet incident a été aussitôt notifié aux forces de la MONUIK.

Ces actes répétés, perpétrés par le régime iraquien, qui visent à compromettre la sûreté et la sécurité des frontières koweïtiennes, réaffirment que ce régime n'a pas de bonnes intentions. Nous vous prions d'intervenir et d'exercer des pressions sur le Gouvernement iraquien afin qu'il s'abstienne de perpétrer de tels actes qui menacent la sécurité et la sûreté de la région. Le Gouvernement iraquien devra assumer la responsabilité de toutes les conséquences de ces actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ali Sulaiman R. AL-SAEID
